

# AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**SAS Etablissement LE GAL– Kerguevel – 56500 BIGNAN**

Une consultation du public sera ouverte **du 20 juin 2018 au 18 juillet 2018 inclus** à la mairie de BIGNAN concernant le projet présenté par Monsieur le président de la SAS Etablissement LE GAL, dont le siège social est situé au lieu-dit «Kervehel» 56500 MOUSTOIR'AC, en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter, après augmentation de l'effectif, 40000 emplacements de poulettes à l'adresse suivante : « Kerguevel » 56500 BIGNAN , au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de BIGNAN aux jours et horaires suivants :

- *Les lundis, mardis, mercredis, jeudis : 9h à 12h et de 14h à 17h30*
- *les vendredis : 9h à 12h et de 14h à 17h*
- *les samedis de 9h à 12h (en juin)*

**Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 18 juillet 2018 inclus :**

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de BIGNAN,
- ou les adresser par lettre au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ,
- ou les adresser par voie électronique au préfet du Morbihan à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr) .